

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. Joseph SOTTON – M. Jean-François DUBOEUF – MME Christiane BARAILLER – M. Alain GAUCHET – M. Jean-Michel ROCHE – MME Yvette PERRIER – MME Chantal RANCHON – MME Josiane JOUSSERAND – M. Georges KIBLER – MME Patricia HABAUZIT – M. Rémy BREYSSE – M. Claude REBAUD – MME Marie-Claire DURIEUX – M. Marcel HILAIRE – MME Noura BOUNOUAR – MME Bernadette GRANDO – M. Jacques CHAUVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jacky ROURE – MME Sandrine SOTTON – MME Catherine CHAPRON – MME Sandrine CHATARD – M. Michel CHARDON – M. Didier MAURIN – M. Christian PICHALSKI – MME Myriam BOUNOUAR – M. Christophe BORY – MME Sylviane DEVILLE

PROCURATIONS : M. Jacky ROURE POUVOIR M. Joseph SOTTON – MME Sandrine SOTTON POUVOIR MME Christiane BARAILLER – MME Catherine CHAPRON POUVOIR M. Jean-François DUBOEUF – MME Sandrine CHATARD POUVOIR M. Jean-Michel ROCHE – M. Michel CHARDON POUVOIR MME Chantal RANCHON – M. Didier MAURIN POUVOIR M. Alain GAUCHET – M. Christian PICHALSKI POUVOIR M. Georges KIBLER

Secrétaire de séance : M. Jean-François DUBOEUF

Avant l'ouverture de la séance, les encadrants du Conseil municipal enfants vont présenter les élus du Conseil municipal enfants et remettre leur carte d'élu aux nouveaux conseillers enfants (6 élèves de CE2).

Présentation des nouveaux élus du Conseil Municipal Enfant par MME Chantal RANCHON. Elle remercie les parents pour leur participation notamment pour les sorties. Elle remet un cadeau de bienvenue pour les nouveaux élus enfants.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

SAINT-ETIENNE METROPOLE

I – Schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Préfet de la Loire a arrêté le 29 mars 2016 le schéma départemental de coopération intercommunal prévoyant l'extension du périmètre de la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole aux communes suivantes :

- 3 communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier : Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf et Saint-Galmier,
- 4 commune de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château : Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint Maurice en Gourgois,
- 1 commune de la communauté de communes de Forez-en-Lyonnais : La Gimond.

En application de l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les conseils municipaux sont consultés sur cette modification de périmètre.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son avis sur la modification du périmètre de Saint-Etienne Métropole ainsi présentée.

M. Joseph SOTTON présente la délibération :

MME Christiane BARAILLER dit qu'elle s'abstient car elle trouve que le préfet précipite les choses.

MME Bernadette GRANDO dit qu'elle votera contre car c'est aux communes concernées de décider.

M. Jacques CHAUVET dit qu'il en a assez de ces mises en demeure, de 49.3 comme nous fait le gouvernement socialo-libéral actuel. Il votera donc contre, car on n'a pas réellement notre mot à dire.

M. Joseph SOTTON dit que c'est aux communes de décider si elles veulent venir ou non. Il souligne la difficulté qui va se poser à 60 communes. Il faut garder de la proximité, notamment avec les pôles de proximité. Avec Saint-Etienne Métropole, nous avons perdu une part de proximité. Les syndicats de proximité ne sont pas concurrentiels avec Saint-Etienne Métropole, mais complémentaires. Il dit qu'il s'abstiendra.

M. Jacques CHAUVET dit que toutes ces communes appartenaient à d'autres syndicats intercommunaux. Saint-Etienne Métropole démembrerait les petits syndicats. Les pôles locaux seront absorbés et désossés par l'ogre Saint-Etienne Métropole.

MME Bernadette GRANDO dit que c'est la mort des petites communes. Que va-t-il rester aux petites communes ? Les communes comme Fraisses ne vont plus servir à rien.

M. Jacques CHAUVET renchérit et dit qu'on ne vote plus rien.

M. Joseph SOTTON dit que l'apport de ces communes permet de gagner 8 millions d'euros au niveau de l'Etat, ce qui n'est pas négligeable. L'agglomération permet d'être plus compétitif au niveau de certains travaux. Métropole, c'est nous. Seulement, il faut siéger pour participer.

MME Bernadette GRANDO dit que ce sont les grands groupes qui travaillent pour Saint-Etienne Métropole. Toutes les PME n'auront plus de travail.

M. Joseph SOTTON dit que ce n'est pas l'intérêt de Saint-Etienne Métropole de supprimer toutes les PME car Saint-Etienne Métropole touche les taxes de ces entreprises. Les communes doivent rester fortes pour que l'agglomération soit forte.

M. Jean-François DUBOEUF ajoute que ces 8 communes qui sont concernées veulent venir.

M. Claude REBAUD dit que le fait de réorganiser le territoire, de regrouper les communes ne fera pas moins de démocratie. Il ne faut pas utiliser les formules toutes faites comme tuer les PME. La Loire est le département qui comporte le plus de PME après l'Ile de France. Il y a beaucoup de PME dynamique. Il ajoute qu'il ne comprend pas l'abstention du Maire.

M. Joseph SOTTON dit que sur ces communes, 2 ont été élues à 1 voix près. Or, on a promis des pôles aux communes, ce qui n'est pas encore fait. On a besoin d'une grande agglomération pour désenclaver le territoire, mais il ne faut pas oublier la proximité.

Vote à la majorité : POUR : 3 (M. GAUCHET- M. MAURIN POUVOIR M. GAUCHET - M. REBAUD) – CONTRE : 2 (MME GRANDO-M. CHAUVET) – ABSTENTIONS : 22

FINANCES

II – Admission en non-valeurs sur le budget de la commune et le budget annexe du service de l'eau.

Monsieur le Trésorier du Chambon-Feugerolles a fait parvenir un état des côtes irrécouvrables sur le budget de la commune et le budget annexe du service de l'eau.

Le montant est de 53,77 € pour le budget de la commune de la commune, et 831,53 € pour le budget annexe du service de l'eau.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont disponibles aux articles 654 du budget de la commune et du budget annexe du service de l'eau et demande au Conseil municipal l'admission de ces titres en non-valeurs et l'autorisation de signer les documents correspondants.

M. Alain GAUCHET présente la délibération :
Vote à l'unanimité : 24

URBANISME

III – Syndicat d'énergie de la Loire : mise à disposition des services du SIEL pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols (ADS).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-9,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-15,

Considérant que la promulgation de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR (loi n° 214-366 du 24 mars 2014) conduit à un désengagement des services de l'Etat dans ses missions d'instruction des demandes en matière de droit des sols,

Considérant que les dispositions du Code de l'urbanisme offrent la possibilité à l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme de confier l'instruction de la demande d'autorisation à un syndicat mixte,

Considérant que l'article L.5721-9 du Code général des collectivités territoriales permet à un syndicat mixte ouvert tel que le SIEL 42 dont la commune est membre, de mettre à disposition de ses collectivités membres tout ou partie de ses services,

Considérant que le SIEL 42 comprend un service instructeur qui intervient dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et qu'il s'est engagé, depuis la confirmation du désengagement des services de l'Etat, dans un travail de réflexion sur les modalités d'une mutualisation, afin de faire bénéficier ses adhérents de son expérience,

Considérant que, compte tenu de l'expertise du SIEL 42 en matière d'instruction des dossiers d'application du droit des sols d'une part et des outils juridiques disponibles pour une coopération avec le syndicat d'autre part, la mise à disposition de la commune des services du SIEL 42 apparaît comme la solution appropriée,

Considérant que la convention actuelle avec le SIEL nécessite d'être renouvelée,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe d'un renouvellement de la mise à disposition des services du SIEL 42 compétents en matière d'instruction des dossiers d'application du droit des sols, dont les modalités sont définies dans le cadre de la convention jointe en annexe.

M. Georges KIBLER présente la délibération :

M. KIBLER donne la différence de prix entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire (SIEL) et Saint-Etienne Métropole avec des prix plus bas pour le SIEL.

M. Jacques CHAUVET dit qu'on voit bien ici que Saint-Etienne Métropole permet des économies...

Vote à l'unanimité : 24 voix

IV – Dénomination d'une rue.

Il est nécessaire de donner un nom à la rue qui va desservir le lotissement des Mésanges situé à Montessus. Il est proposé de nommer cette rue : rue des Mésanges.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la dénomination de la rue desservant le lotissement des Mésanges en rue des Mésanges.

MME Patricia HABAUZIT présente la délibération :

Votre à l'unanimité : 24 voix

CULTURE

V – Convention pour le Cœur de Saison avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (S.I.V.O.).

La commune de Fraisses adhère au Pôle culture du S.I.V.O. A ce titre, elle participe au côté des autres communes membres de ce Pôle, à la saison culturelle intercommunale appelée le Cœur de Saison. Afin de formaliser cet engagement pour la saison 2016 / 2017, il est nécessaire de conclure une convention entre la commune et le S.I.V.O. afin de prévoir les engagements de chacune des parties.

Cette convention prévoit notamment l'organisation d'un spectacle par le S.I.V.O. sur la commune de Fraisses, moyennant une participation de 4 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la convention entre la commune et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine pour le Cœur de Saison. Il lui demande également de l'autoriser à la signer ainsi que l'ensemble des documents à intervenir.

M. Jean-Michel ROCHE présente la délibération :

Il précise quels seront les spectacles 2016-2017.

Vote à l'unanimité : 24 voix

AFFAIRES SOCIALES / CENTRE DE LOISIRS

VI – Tarifs des camps de vacances.

Comme chaque année, le Centre de Loisirs organise plusieurs camps de vacances

Cette année, les camps suivants sont proposés :

- Sortie au parc touristique des Combes le samedi 25 juin 2016 : deux formules avec (54 € par adulte et 40 € par enfant) ou sans repas (3150 € par adulte et 29,90 € par enfant). Ce tarif comprend le transport, le petit train et l'entrée du parc.
- Camps organisés par le Conseil départemental de la Loire : 20 € par jours (à raison de 4 jours, soit 80 € pour la durée du camps).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des camps ainsi présentés..

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 voix

VII – Tarifs du Centre de Loisirs pour l'accueil périscolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal pour l'accueil périscolaire et l'accueil des mercredis, les tarifs suivants à compter de la rentrée 2016 :

- Périscolaire du matin et du soir (hors mercredi après-midi) :

Quotient Familial	Tarifs horaires matin	Tarifs horaires soir
0<100	0.50 €	0.50 €
101<200	0.50 €	0.50 €
201<300	0.51 €	0.51 €
301<400	0.62 €	0.62 €
401<500	0.62 €	0.62 €
501<600	0.62 €	0.62 €
601<700	0.72 €	0.72 €
701<800	0.83 €	1.18 €
801<1000	1 €	1.36 €
1001<2000	1.03 €	1.36 €
Supp à 2001	1.11 €	1.36 €

- Périscolaire du mercredi après-midi

Quotient Familial	TARIFS HORAIRES
0<100	0.50 €
101<200	0.50 €
201<300	0.51 €
301<400	0.62 €
401<500	0.62 €
501<600	0.62 €
601<700	0.72 €
701<800	0.83 €
801<1000	1 €
1001<2000	1.03 €
Supp à 2001	1.11 €

- Vacances (petites et juillet)

Quotient Familial	Heures avec Repas	Heures sans Repas
0<100	0.63 €	0.50 €
101<200	0.63 €	0.50 €
201<300	0.66 €	0.51 €
301<400	0.88 €	0.62 €
401<500	0.99 €	0.62 €
501<600	0.99 €	0.62 €

601<700	1.07 €	0.72 €
701<800	1.07 €	0.75 €
801<1000	1.27 €	0.95 €
1001<2000	1.35 €	1.03 €
Supp à 2001	1.43 €	1.11 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les tarifs ainsi présentés.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 voix

VIII – Centres aérés et colonies de vacances : participation communale pour 2016.

Comme chaque année, le Conseil Municipal est sollicité pour fixer le montant de la participation communale aux centres aérés et colonies de vacances.

Pour l'année 2016, il est proposé d'appliquer les mêmes montants que pour l'année 2015 à savoir :

- Centres Aérés (sauf Longiron) + colonies de vacances : 8 €

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Aides versées jusqu'à l'âge de 16 ans maximum (au 31 décembre 2015).
- Aides accordées uniquement par journées entières passées en colonie ou centre aéré.
- Participation versée dans la limite annuelle de 30 jours et après déduction des aides versées par d'autres organismes tels que les comités d'entreprises, la Caisse d'Allocations Familiales...
- Le quotient familial d'exclusion est maintenu à 655.

La part résiduelle à la charge des familles est fixée à 2 € et les enfants fréquentant le Centre de Loisirs sans Hébergement de Fraisses ou le Centre de Loisirs Jeunes de Fraisses ne sont pas éligibles à cette participation communale.

M. Jean-François DUBOEUF présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 voix

ASSOCIATION

IX – Subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Firminy.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Firminy organise le Congrès départementale des sapeurs-pompiers de la Loire le 11 juin 2016 à Firminy.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Firminy pour l'organisation du Congrès départemental.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 voix

ASSOCIATION

X – Subvention exceptionnelle pour l'association Fraisses Lecture.

L'association Fraisses Lecture sollicite une aide exceptionnelle de la mairie afin de l'aider à financer l'acquisition d'une meuble pour la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Fraisses Lecture.

MME Christiane BARAILLER présente la délibération :

Vote à l'unanimité : 24 voix

Divers : tirage au sort des jurés d'assises.

La Commune de Fraisses doit désigner 3 jurés d'assises. Pour ce faire, elle doit dresser une liste au tirage au sort, en nombre triple que celui fixé par l'arrêté préfectoral. Ne peuvent être retenus que les personnes nées avant 1994.

2774 : VAURY Dominique, né le 30 avril 1955 à ROUGNAT (23) domicilié 11 impasse du Cimetière.

2850 : VIOLON Antoine Pierre, né le 16 août 1943 à ROZIER-COTES-D'AUREC domicilié 1 rue Joseph Souteyrat.

1239 : GARNIER Catherine Annick Patricia épouse FAURE, née le 09 septembre 1971 à FIRMINY domiciliée 8 rue de la Collière.

205 : BERNARD Gilles Jean Nicolas, née le 28 mai 1966 à SAINT-ETIENNE domicilié 8 chemin de Marseille.

1405 : GRIVEL François Jean Jacques, né le 07 février 1954 à CREST (26) domicilié 10 rue de la Gampille

2812 : VIALLETON Philippe Alain, né le 05 avril 1968 à SAINT-ETIENNE domicilié 2 rue de la Collière.

2201 : PISARSKI Joseph Jean, né le 10 novembre 1934 à FIRMINY domicilié 70 rue Irène Joliot Curie.

2432 : ROURE Thierry, né le 28 janvier 1983 à FIRMINY domicilié 16 rue des Gouttes.

974 : DUPONT Marie Jeanne épouse GAUCHET, née le 15 avril 1948 à FIRMINY, 8 rue Marcel Holtzer.

Décisions du Maire :

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2014 portant délégation d'attributions au Maire.

14 mars 2016 : parcelle AI 159, 35 rue Jean Padel, superficie de 157 m², un appartement de 140 lm², pour un montant de 72 000 €

16 mars 2016 : parcelle AK 59, 21 rue Vaillant Couturier, superficie de 611 m² avec maison, pour un montant de 126 000 €

16 mars 2016 : parcelles AC 298 et 299, 29B rue Joannès Mourier, superficie de 1030 m² et 241 m² avec maison, pour un montant de 220 000 €

21 mars 2016 : parcelle AI 399, 4 rue de la Gampille, superficie de 93 m² avec construction, pour un montant de 120 000 €

30 mars 2016 : parcelle AL 37, 29 route de Montessus, superficie de 2522 m² avec maison, pour un montant de 182 000 €

1^{er} avril 2016 : parcelle AE 122, 46 rue Irène Joliot Curie, superficie de 575 m² avec maison, pour un montant de 219 000 €

5 avril 2016 : parcelles AC 313 et 315, 33 rue Joannès Mourier, superficie de 6 m² et 955 m² avec maison, pour un montant de 165 000 €

11 avril 2016 : parcelle AC 140, 18 rue Joseph Souteyrat, superficie de 265 m², pour un montant de 20 000 €

11 avril 2016 : parcelle AM 36, 35 route de Montessus, superficie de 895 m², pour un montant de 73 000 €

11 avril 2016 : parcelles AD 67 et 68, 11 chemin de la Taillée, superficie de 499 m² et 572 m² avec maison, pour un montant de 125 000 €

18 avril 2016 : parcelle AH 99, Parc Dorian, superficie de 1288 m² avec un appartement de 123.69 m² et deux garages, pour un montant de 187 000 €

18 avril 2016 : parcelle AB 91, 50 rue Gabriel Péri, superficie de 135 m² avec immeuble, pour un montant de 70 000 €

18 avril 2016 : parcelle AM 186 et 190, 3 rue des Bouleaux, superficie de 882 m² et 4 m² avec maison, pour un montant de 225 000 €

19 avril 2016 : parcelle AL 134, 17 rue des Violettes, superficie de 901 m² avec maison, pour un montant de 230 000 €

3 mai 2016 : parcelle AI 263, 5 rue de la Gonnière, superficie de 523 m², pour un montant de 50 000 €

3 mai 2016 : parcelle AI 263, 5 rue de la Gonnière , superficie de 821 m² avec maison, pour un montant de 152 000 €

La séance est levée à 19 H 30